

23 SEP. 2026

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Votants : 23

VOTE :
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° 2026/115

OBJET : Rétrocession totale et anticipée sur la commune de NIEDERSCHAEFFOLSHEIM – AF331AA

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 Septembre 2026

Le 16 septembre deux mille vingt-six à 09h30, le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réuni à l'Hôtel de la CEA à Strasbourg, Place du Quartier Blanc, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 4 septembre 2026.

Présents : Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTH Sophie, MILLION Lara, MM. BENTZ Hervé, CORNEC Jacques, DURAND Arnaud, ERBS André, FENRICH Guy, GAUGLER Jean, ISEL Roger, JACOBBERGER Thierry, JEHL François, JEHL Laurent, MAMMOSSER Pierre, MARTIN Roland, MULLER Dominique, MULLER Régis, NAEGELIN Bruno, OTT Auguste, ROUSSEL Yann, SCHAEFFER Serge, SIEGRIST Gabriel, TURRI Pascal, WEIGEL Eric, WENDLING Marc.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme ROEHLLY Sylvie, MM FISCHER Bernad, MEYER Paul, NEUMANN Rémy.

Excusés : Mmes FISCHER Marie-Reine, MM JORDAN Fabian, NICOLAS Thierry, SCHNEBELEN Charles.

Assistaient également : Mmes ARNOLD Marie-Cerise, DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, GARTNER Louise, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, MEYER Mathilde, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, DUCHENE Christophe, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

EXPOSE DES MOTIFS

En 2020, la commune de NIEDERSCHAEFFOLSHEIM a sollicité l'EPF pour l'accompagner dans l'acquisition des anciens locaux du Crédit Mutuel situés 15 route de Bischwiller à NIEDERSCHAEFFOLSHEIM et cadastrés section 3 parcelle n° 61, d'une surface totale de 3,67 ares.

Acquis par l'EPF le 17 décembre 2020 au prix de 135 000 €, le bien a ensuite fait l'objet de travaux afin de transformer les bureaux en locaux pouvant accueillir deux professionnels de santé. Depuis le bien est loué à un médecin généraliste et à un ostéopathe.

Le portage du bien arrivant à son terme à la fin de l'année, la commune a, en date du 19 mai 2026, sollicité la revente du bien à une SCI souhaitant installer ses bureaux à l'étage, tout en s'engageant à maintenir les professionnels de santé présents au rez-de-chaussée. Une délibération a été prise en ce sens par le conseil municipal en date du 8 septembre dernier.

Il est ainsi demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Votants : 23

VOTE :
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° 2026/115

OBJET : Rétrocession totale et anticipée sur la commune de NIEDERSCHAEFFOLSHEIM – AF331AA

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

rétrocession totale du bien situé à NIEDERSCHAEFFOLSHEIM, 15 route de Bischwiller, cadastré section 3 numéro 61, d'une emprise de 3,67 ares, au profit de la SCI ZEBRA ESTATE I, demeurant à KUTZENHAUSEN (67250), 4 rue de la Chapelle, moyennant le prix de CENT TRENTE-SEPT MILLE QUATRE-VINGT-NEUF EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTIMES (137 089,81 €) hors taxes, la TVA sur la marge étant d'un montant de QUATRE CENT DIX-SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTIMES (417,96 €), soit un prix total de CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENT SEPT EUROS ET SOIXANTE-DIX-SEPT CENTIMES (137 507,77 €) toutes taxes comprises, en contrepartie du maintien de façon pérenne de la double activité médicale présente actuellement au rez-de-chaussée du bien, afin de garantir à la commune la continuité d'une offre de santé sur son territoire.

DELIBERATION N° 2026/115 – AF331AA

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Vu la délibération du 25 juin 2020 du Conseil Municipal de NIEDERSCHAEFFOLSHEIM sollicitant l'intervention de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition par l'EPF d'Alsace du bien situé à NIEDERSCHAEFFOLSHEIM, 15 route de Bischwiller, et cadastré section 3 numéro 61, d'une surface de 3,67 ares ;

Vu la délibération du 14 octobre 2020 du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace donnant son accord financier à l'acquisition dudit bien ;

Vu la convention pour portage foncier conclue en date du 10 décembre 2020, entre la commune et l'EPF d'Alsace pour une durée de six ans ;

Vu l'acte d'acquisition signé en date du 17 décembre 2020 par l'EPF d'Alsace ;

Vu la convention de mise à disposition pour travaux conclue en date du 1er mars 2021, entre la commune et l'EPF d'Alsace ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de NIEDERSCHAEFFOLSHEIM en date du 8 septembre 2026 sollicitant la revente totale et anticipée du bien susvisé à un tiers ;

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Votants : 23

VOTE :
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° 2026/115

OBJET : Rétrocession totale et anticipée sur la commune de NIEDERSCHAEFFOLSHEIM
- AF331AA

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN

Le Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la rétrocession totale du bien situé à NIEDERSCHAEFFOLSHEIM, 15 route de Bischwiller, cadastré section 3 numéro 61, d'une emprise de 3,67 ares, au profit de la SCI ZEBRA ESTATE I, demeurant à KUTZENHAUSEN (67250), 4 rue de la Chapelle, moyennant le prix de CENT TRENTE-SEPT MILLE QUATRE-VINGT-NEUF EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTIMES (137 089,81 €) hors taxes, la TVA sur la marge étant d'un montant de QUATRE CENT DIX-SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTIMES (417,96 €), soit un prix total de CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENT SEPT EUROS ET SOIXANTE-DIX-SEPT CENTIMES (137 507,77 €) toutes taxes comprises, en contrepartie du maintien de façon pérenne de la double activité médicale présente actuellement au rez-de-chaussée du bien, afin de garantir à la commune la continuité d'une offre de santé sur son territoire.

DATE DE CONVOCATION :

4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Votants : 23

VOTE :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n° 2026/115

OBJET : Rétrocession totale et anticipée sur la commune de NIEDERSCHAEFFOLSHEIM – AF331AA

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN